

Annexe 2 bis à la circulaire « Affectations 6^{ème} RS 2023 »

PIÈCES JUSTIFICATIVES POUR LES DEMANDES DE DÉROGATION

MOTIFS	PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR
Elève en situation de handicap	Notification de la commission des droits et de l'autonomie
Elève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé	Certificat médical circonstancié, ainsi que toute pièce pouvant attester la nécessité de la prise en charge médicale à proximité de l'établissement souhaité (sous pli cacheté à l'attention du médecin-conseiller technique) .
Elève boursier national à la rentrée 2023	Avis d'imposition 2022 sur le revenu 2021 du foyer
Elève demandant un rapprochement de fratrie	Joindre un certificat de scolarité. Frère ou sœur scolarisé(e) en 6 ^e , 5 ^e , ou 4 ^e au cours de l'année 2022-2023
Elève dont le domicile est situé en limite de secteur	Justificatif de domicile
Elève devant suivre un parcours scolaire particulier	Liste des candidatures retenues par les principaux des collèges concernés (transmise par les collèges à la DSDEN-DOSPE)
Autres motifs	- Courrier motivant la demande, - Cas particulier : pour demande d'internat la candidatures doit être retenue par le principal du collège concerné (liste transmise par le collège à la DSDEN-DOSPE)

A titre indicatif, le montant de la bourse est fixé forfaitairement en fonction de la base mensuelle des allocations familiales. Ces taux sont réévalués chaque année à la marge.

Nombre d'enfants à charge figurant sur l'avis d'imposition 2022	1	2	3	4	5	6	7	8 ou plus
Plafond du revenu fiscal de référence de la famille à ne pas dépasser *								

*Les valeurs actualisées pour la rentrée scolaire seront communiquées avant fin avril 2023.

Attention : cette demande ne préjuge en rien de l'attribution effective d'une bourse. Celle-ci doit faire l'objet d'une demande spécifique auprès de l'établissement d'accueil dès la rentrée scolaire 2023.